

Principaux résultats

L'âge normal de la retraite et l'âge de la retraite anticipée futurs vont continuer d'augmenter. Si l'on part de l'hypothèse d'une entrée sur le marché du travail à l'âge de 22 ans en 2018, l'âge normal de la retraite va passer à 66.1 ans pour les hommes et à 65.7 ans pour les femmes en moyenne, tous pays de l'OCDE confondus, contre 64.2 ans et 63.5 ans, respectivement, pour les personnes parties à la retraite en 2018.

Âge normal de la retraite

Dans l'ensemble des pays, l'âge normal moyen de la retraite pour un homme ayant effectué une carrière complète à partir de l'âge de 22 ans s'élevait à 64.2 ans en 2018 (Graphique 4.6). Pour la génération entrée sur le marché du travail en 2018, il passera à 66.1 ans (aux alentours de 2062). Dans le même temps, l'espérance de vie des hommes à 65 ans devrait grimper en moyenne de 18.1 à 22.5 ans (voir le chapitre 6), enregistrant ainsi une progression plus de deux fois supérieure à celle de l'âge normal de la retraite.

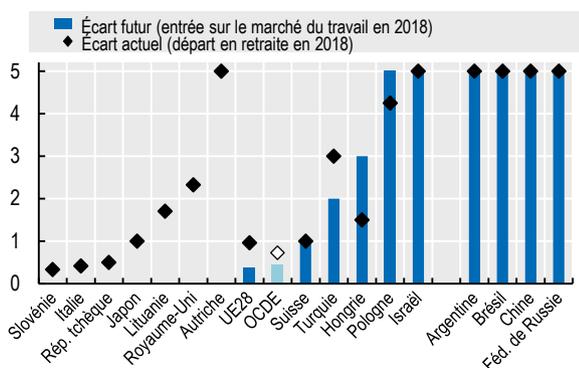
L'âge normal de la retraite pour les hommes va augmenter en moyenne de 3.5 ans dans 20 des 36 pays de l'OCDE sur la base de la législation en vigueur. La hausse la plus importante devrait intervenir en Turquie, l'âge normal passant ainsi de 51 ans aujourd'hui à 62 ans. À supposer que l'indexation sur l'espérance de vie prévue par la loi soit appliquée, le Danemark et l'Estonie vont relever l'âge de la retraite à un rythme rapide, de 65 à 74 ans et de 63.3 à 71 ans, respectivement.

L'âge de la retraite futur le plus bas pour les hommes sera de 62 ans en Grèce, au Luxembourg, en Slovaquie et en Turquie. L'âge normal de la retraite dans les pays du G20 non membres de l'OCDE est généralement moins élevé, aujourd'hui comme demain ; en Arabie saoudite, il est même inférieur à 50 ans.

En 2018, il existait des différences entre les femmes et les hommes au regard de l'âge normal de la retraite dans un tiers des pays de l'OCDE (Graphique 4.5). Toutefois, pour la génération entrée sur le marché du travail en 2018, l'écart femmes-hommes disparaîtra progressivement dans tous les pays membres, hormis la Hongrie, Israël, la Pologne, la Suisse et la Turquie. En Turquie, il sera progressivement gommé pour ceux qui y entreront en 2028. Des écarts marqués s'observent aussi dans plusieurs pays du G20 non membres de l'OCDE.

Graphique 4.5. Âge normal de la retraite : écart femmes-hommes actuel et futur

Pour une personne ayant effectué une carrière complète et entrée sur le marché du travail à l'âge de 22 ans



Source : OCDE, sur la base d'informations communiquées par les pays.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, des règles différentes s'appliquent selon la composante de la prestation globale de retraite concernée. Lorsque l'âge normal de la retraite varie entre les divers régimes, c'est l'âge le plus élevé qui définit l'âge normal de la retraite du pays.

Le Tableau 4.5 fait apparaître les règles relatives à la retraite anticipée, normale et différée par régime de retraite pour une personne ayant intégré la population active à l'âge de 22 ans en 2018. L'âge normal le plus bas est celui qui est fixé par le régime CCD du Chili pour les femmes, soit 60 ans. Toutefois, les femmes chiliennes ne pouvant prétendre à la pension ciblée avant l'âge de 65 ans, ce dernier est considéré pour elles comme l'âge normal de la retraite.

Retraite anticipée

Dans les régimes par capitalisation à cotisations définies, les prestations font automatiquement l'objet d'un ajustement actuariel en fonction de l'âge du départ à la retraite et, de ce fait, seul l'âge de la retraite anticipée est indiqué, comme en Norvège et en Suède pour les dispositifs NCD. Les régimes NCD existant en Italie, en Lettonie et en Pologne fixent toujours un âge standard de départ à la retraite, qui figure dans le tableau en tant qu'âge normal.

Tous les régimes à prestations définies et à points, hormis ceux de la Hongrie et de la Turquie, offrent la possibilité de prendre une retraite anticipée. En Grèce et au Luxembourg, l'âge de la retraite anticipée et l'âge normal de la retraite coïncident pour un travailleur ayant effectué une carrière complète et entré sur le marché du travail à l'âge de 22 ans. Les prestations de retraite servies aux prépensionnés sont généralement réduites pour tenir compte de l'allongement de la période d'indemnisation. Seul la Belgique et le Luxembourg ne prévoient pas de décote de ce type.

Les régimes de base et ciblés sous condition de résidence excluent toute possibilité de percevoir une retraite anticipée. Les régimes contributifs de la Corée, de l'Estonie, de la Grèce, du Japon, du Luxembourg et de la République tchèque qui versent des prestations de base et liées à la rémunération autorisent les départs en retraite anticipée. Les pays qui associent des régimes de base ou ciblés à des dispositifs professionnels fixent habituellement un âge de la retraite relativement bas dans le régime professionnel, le régime de base ou ciblé n'assurant un revenu minimum donné qu'au-delà de 65 ans.

Retraite différée

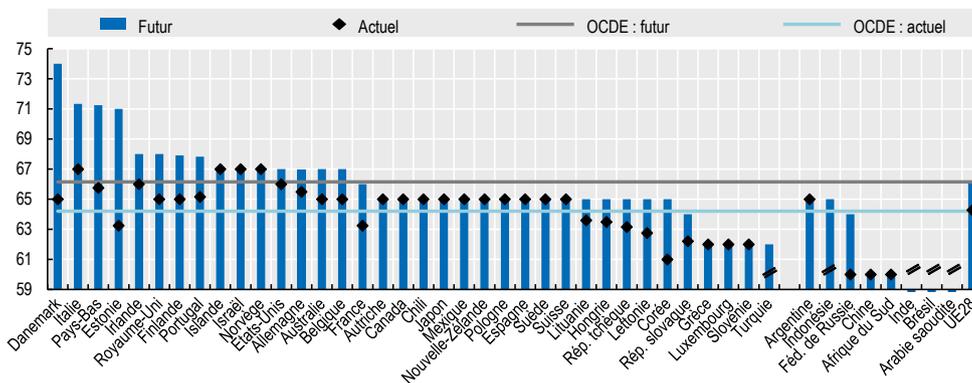
Les modalités de report du départ en retraite reflètent souvent celles de la retraite anticipée. Les régimes à prestations ou à cotisations définies et à points compensent généralement le raccourcissement de la durée de la retraite attendue en appliquant une surcote qui a tendance à être supérieure à la décote imposée en cas de retraite anticipée, dans la limite de 12 % par an environ en cas de report de 10 ans dans le régime de base/ciblé du Danemark et, dans certains cas exceptionnels,

pour un report d'un an dans le régime à prestations définies du Portugal. La France, dans son régime professionnel obligatoire, la Grèce, et là encore, la Belgique et le Luxembourg, se distinguent en ne prévoyant aucune surcote en cas de retraite différée dans les régimes à prestations définies ou à points.

Nombre de régimes de base, minimum ou ciblés ne fixent pas non plus de surcote. L'application d'un âge de la retraite différée, ainsi que le plafonnement des taux d'acquisition et du montant des retraites mettent un terme à l'accumulation des droits à pension dans certains pays (voir la note du Tableau 4.3).

Graphique 4.6. **Âge normal de la retraite actuel et futur pour un homme ayant effectué une carrière complète à partir de l'âge de 22 ans**

Âge actuel et âge futur pour une personne partie en retraite en 2018 et entrée sur le marché du travail en 2018, respectivement



Note : Pour plus de clarté, l'échelle de ce graphique ne tient pas compte des valeurs observées les plus basses, soit 47 pour l'âge actuel et l'âge futur en Arabie saoudite, 51 pour l'âge actuel en Turquie, 56 pour l'âge actuel en Indonésie, 57 pour l'âge actuel et l'âge futur au Brésil et 58 pour l'âge actuel et l'âge futur en Inde.

Source : OCDE, sur la base d'informations communiquées par les pays ; voir les « descriptifs pays » à l'adresse suivante : <http://oe.cd/pag>.

Tableau 4.5. **Âge futur, décote et surcote en cas de retraite anticipée, normale et différée par type de régime de retraite**
Pour une personne ayant effectué une carrière ininterrompue après être entrée sur le marché du travail à l'âge de 22 ans en 2018

Régime	Retraite anticipée	Décote (par an)	Âge normal	Surcote (par an)	Régime	Retraite anticipée	Décote (par an)	Âge normal	Surcote (par an)	
Allemagne	Points	63	3.6%	67	6.0%	(F) CCD	62	
	C	n.a.	67	0.0%	Italie	NCD	68.3	..	71.3	
Australie	C	n.a.	67	0.0%	Japon	De base, PD	60	6.0%	65	
	CCD	60	65	0.0%	Lettonie	NCD, min., CCD	63	..	65	
Autriche	PD, min.	62	5.1%	65	4.2%	Lituanie	Points	60	4.8%	65
Belgique	PD	63	0.0%	67	0.0%	Luxembourg	De base, PD, min.	62	0.0%	62
	Min.	n.a.	67	0.0%	Mexique	C, min.	n.a.	65	0.0%	
Canada	De base	n.a.	65	7.2%	CCD	60 ou NS		
	C	n.a.	65	0.0%	Norvège	C	n.a.	67	0.0%	
	PD	60	7.2%	65	8.4%	NCD	62	
Chili	Min., C	n.a.	65	0.0%	CCD (prof.)	62		
	(H) CCD	à tout âge et NS	65	..	Nouvelle-Zélande	De base	n.a.	65	0.0%	
	(F) CCD	à tout âge et NS	60	..	Pays-Bas	De base	n.a.	71.3	0.0%	
Corée	De base, PD	60	6.0%	65	7.2%	PD (prof.)	De branche	
Danemark	De base, C	n.a.	74	6.9-11.9% [I]	Pologne	(H) NCD, min.	n.a.	65	..	
	CCD (ATP)	74	(F) NCD, min.	n.a.	60	..		
	CCD (prof.)	69	Portugal	PD	62	6.0%	67.8	
Espagne	PD, min.	63	6.0% [y]	65	4.0% [y]	Min.	n.a.	67.8	0.0%	
Estonie	De base, points	68	4.8%	71	10.8%	PD, min.	62 et NS	6.5%	64	
	CCD	68	République slovaque	PD	60	3.6-6.0% [I]	65	
États-Unis	PD	62	6.7-5.0% [I]	67	8.0%	République tchèque	De base, min.	60	0.0%	
Finlande	PD	65	4.8%	67.9	4.8%	Royaume-Uni	De base	n.a.	68	
	C	n.a.	67.9	4.8%	Slovénie	PD, min.	60	3.6%	62	
France	PD, min.	62	5.0%	65	5.0%	Suède	C	n.a.	65	
	Points	57	4.0-5.7% [I,y]	66	0.0%	NCD, CCD	61	
Grèce	De base, PD	62	6.0%	62	0.0%	CCD (prof.)	55	..	65	
Hongrie	(H) PD, min.	n.a.	65	6.0%	Suisse	(H) PD, min.	63	6.8%	65	
	(F) PD, min.	n.a.	62	6.0%	(F) PD, min.	62	6.8%	64		
Irlande	De base, C	n.a.	68	0.0%	(H) PD (prof.)	65	3.0-4.0% [I]	65		
Islande	De base, C	n.a.	67	6.0%	(F) PD (prof.)	58	3.0-4.0% [I]	64		
	PD (prof.)	65	7.0%	67	8.0%	Turquie	(H) PD, min.	n.a.	62	
Israël	(H) De base, C	n.a.	67	5.0%	(F) PD, min.	n.a.	60	..		
	(F) De base, C	n.a.	62	5.0%						
	(H) CCD	67						

Note : (H) = hommes, (F) = femmes, [a] = varie suivant l'âge, [I] = varie suivant la durée de l'anticipation ou du report, [y] = varie suivant le nombre d'années de cotisation, n.a. = pas de possibilité d'anticiper le départ en retraite, min. = pension minimum, prof. = professionnel, NS = niveau de subsistance atteint, C = ciblé, .. = Aucune donnée n'apparaît, car les prestations des régimes à cotisations définies font automatiquement l'objet d'un ajustement neutre en termes actuariels en fonction de l'âge de la retraite. L'âge normal de la retraite et l'âge de la retraite anticipée d'un régime désignent l'âge à partir duquel il est possible de percevoir une pension avec et sans décote, respectivement, pour une personne ayant effectuée une carrière ininterrompue à partir de l'âge de 22 ans. Lorsque l'âge de la retraite des hommes diffère de celui des femmes, il est indiqué séparément. L'âge de la retraite de référence utilisé dans les modélisations figure en gras. Danemark : La surcote appliquée dans le régime de base/ciblé est basée sur

l'espérance de vie à l'âge auquel la retraite commence à être perçue, et dépend donc de la durée du report. République slovaque : L'âge de la retraite est abaissé pour les femmes ayant eu des enfants en fonction de leur nombre. Finlande : Une retraite anticipée partielle équivalant à 25 % ou à 50 % des droits à pension constitués est possible partir de l'âge de 61 ans. En Grèce et en Lettonie, en cas de retraite anticipée, une décote temporaire correspondant à 10 % et à 50 % de la pension s'applique, respectivement, jusqu'à l'âge normal de la retraite. *Aucune surcote n'est appliquée en cas de report de la retraite au Luxembourg, mais le taux d'acquisition est majoré pour les années au cours desquelles la somme de l'âge et du nombre d'années de cotisations de l'individu concerné dépasse 100.

Source : OCDE, sur la base d'informations communiquées par les pays ; voir les « descriptifs pays » à l'adresse suivante : <http://oe.cd/pag>.



Extrait de :
Pensions at a Glance 2019
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/b6d3dcfc-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Âge de la retraite futur », dans *Pensions at a Glance 2019 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/418faa66-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.